



## Salaires et solde tout compte impayés apres un licenciement

Par **hj88**, le **24/10/2013** à **08:26**

Bonjour ,

J ai eu un licenciement a l amiable datant au 19 septembre 2013 et je n ai pas eu le salaire aout et septembre ainsi que le versement de mon solde tout compte

J ai reçu mes papiers d assedic attestation .. 1 mois apres la date

La boite est en redressement judiciaire depuis le 10 septembre 2013 et depuis plus de nouvelles a part des promesse de mon ancien patron qui biensur ne tient pas

Ma banque ( bien sympa ) m accorde un gros decouvert

Quel recours ai je droit en quel delais ?

merci a vs pour votre reponse

Par **P.M.**, le **24/10/2013** à **10:18**

Bonjour,

Un licenciement à l'amiable n'existe pas...

Il faudrait vous adresser directement au mandataire judiciaire qui a dû être nommé par le Tribunal de Commerce ou le Tribunal de Grande Instance, s'il s'agit d'une association...

Par **hj88**, le **24/10/2013** à **11:43**

bonjour pmtedforum

je viens de telephoner au mandataire et il doit demander a mon ex patron pour les salaires

sachant qu il est en retard ( voir meme qu il oubliai de payer certain salarie ) que je suis censé etre payé en cheque ( il est interdit bancaire ) qu il me payait en espee que puis je faire

contre lui ?

merci

Par **P.M.**, le **24/10/2013** à **11:52**

Il conviendrait déjà d'attendre la réponse du mandataire judiciaire qui lui devrait vous payer par chèque même si c'est suite à un dossier déposé auprès de l'[AGS](#)...